



Assises nationales DE LA GESTION DURABLE DES EAUX PLUVIALES

5 - 6 juin 2019

Gayant expo - DOUAI



www.eauxpluvialesdurables.com
@Reseau_eau #EPluviales



**FORMER et INFORMER les acteurs de
l'aménagement du territoire à la gestion durable
des eaux pluviales**

Guide méthodologique : Zonage pluvial

**Élaborer, mettre en œuvre et accompagner
le zonage pluvial**

Bruno KERLOC'H

Cerema

Contexte réglementaire

Article L. 2224-10 du Code Général des Collectivités Territoriales :

Les communes ou leurs établissements publics de coopération délimitent, après enquête publique réalisée conformément au chapitre III du titre II du livre Ier du code de l'environnement :

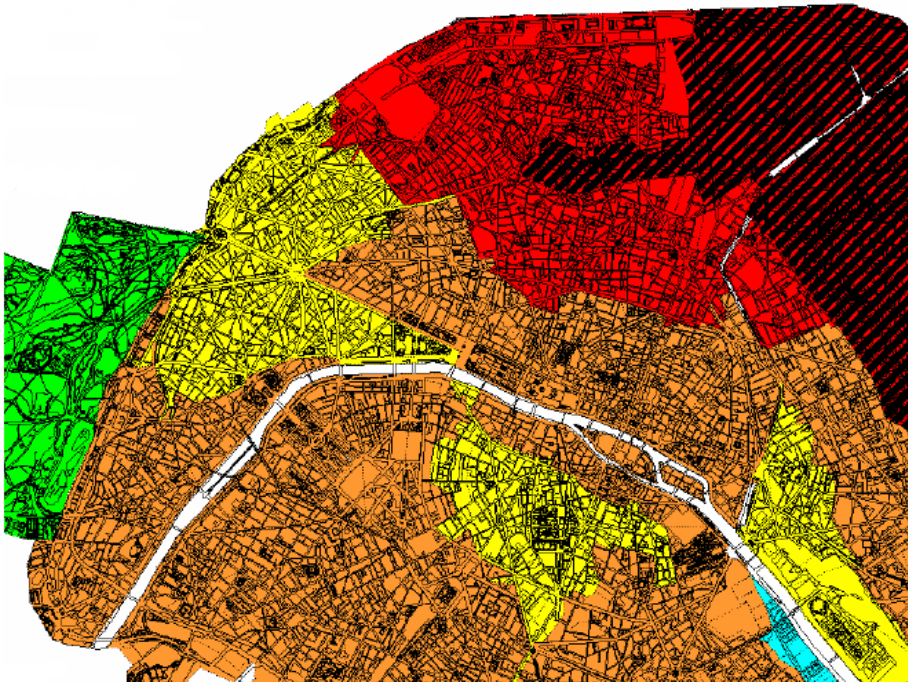
3° Les zones où des mesures doivent être prises pour limiter l'imperméabilisation des sols et pour assurer la maîtrise du débit et de l'écoulement des eaux pluviales et de ruissellement ;

4° Les zones où il est nécessaire de prévoir des installations pour assurer la collecte, le stockage éventuel et, en tant que de besoin, le traitement des eaux pluviales et de ruissellement lorsque la pollution qu'elles apportent au milieu aquatique risque de nuire gravement à l'efficacité des dispositifs d'assainissement.

Zonage
pluvial

Le zonage pluvial

- **Objectif** : Outil essentiel permettant de formaliser les orientations politiques de gestion des eaux pluviales.



Apports du zonage

- régulation du débit de fuite à 10l/s/ha jusqu'à la pluie décennale sur 20% de la commune
- abattement volumique minimal des premières pluies sur l'ensemble de la commune (4 niveaux d'abattement)

Pourquoi un guide zonage pluvial ?

- MTEs : Dynamiser la réalisation du zonage pluvial
- Aujourd'hui, les SDAGE insistent d'avantage sur la nécessité de déploiement du zonage « pluvial »
- **Besoin des collectivités :**
 - Fixer un cadre méthodologique plus homogène,
 - Guide d'accompagnement nécessaire au développement de la mise en œuvre du zonage « pluvial ».

La méthodologie employée

- Exploitation et analyse d'une base de données : 65 zonages pluviaux
- Réalisation d'une enquête nationale :
 - élaboration d'un questionnaire,
 - réalisation d'entretiens semi-directifs de collectivités.
- Rédaction du guide : équipe projet Cerema.
- Validation par comité de pilotage : MTES, agences de l'eau, collectivités, ...

Le guide zonage pluvial

PARTIE I. Connaître le zonage pluvial

PARTIE II. Approfondir l'état des lieux et le diagnostic

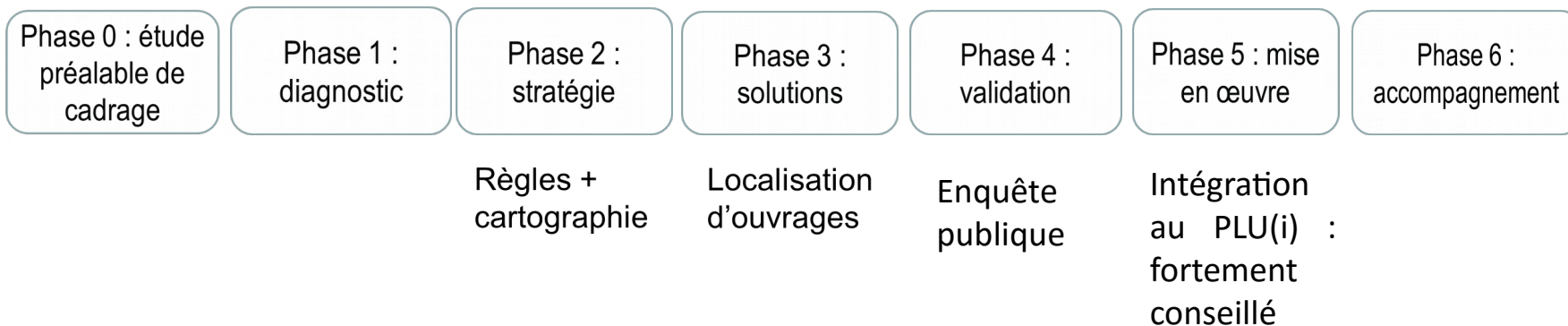
PARTIE III. Bâtir des scénarios prospectifs et choisir

PARTIE IV. Approuver le zonage pluvial

PARTIE V. Accompagner et évaluer voire réviser le zonage pluvial

Publication fin 2019

Les différentes étapes d'élaboration d'un zonage pluvial



Nécessité d'impliquer tous les acteurs
Opportunité pour sensibiliser, former et informer

Etat des lieux et diagnostic

- Dresser un bilan de la politique de gestion des eaux pluviales mise en place sur son territoire ;
- Mettre à jour les dysfonctionnements du réseau de collecte des eaux pluviales ;
- Recenser les enjeux environnementaux, les biens publics et privés potentiellement impactés ;
- Inventorier et évaluer les outils réglementaires déjà existants.

Une phase essentielle !

Quel scénario prospectif pour la collectivité ?

Les scénarios de zonages basés sur les **éléments de diagnostic** pour dégager des zones ou ensembles de zones plus ou moins homogènes en termes de prescriptions de gestion des eaux pluviales :

- Distinguer les zones où l'imperméabilisation ne devra pas être augmentée de celles où elle devra être réduite,
- Définir des objectifs d'imperméabilisation maximale,
- Définir des débits de fuite maximaux par unité de surface,
- ...

L'équipe projet

Coordination de la rédaction de l'ouvrage :

- Aurélie Langlamet et Christophe Venturini (MTES / DEB),
- Muriel Saulais (Cerema Sud-Ouest) et Bruno Kerloc'h (Cerema Nord-Picardie).

Contribution à la rédaction :

- Bruno Kerloc'h, Serge Perdrix et Pierre Ramey (Cerema Nord-Picardie) ;
- Muriel Saulais, Véronique Ferrier et Marie Degrave (Cerema Sud-Ouest) ;
- Aurélie Gerolin (Ex Cerema Est) et Alain Brus (Cerema Est) ;
- Yannis Ferro (Ex Cerema Méditerranée) ;
- Nathalie Le Nouveau (Ex Cerema Territoires et ville).